



Budget primitif 2020

**Éléments de présentation des données synthétiques du budget primitif
2020**

Vote du Budget primitif 2020

Périmètres budgétaires des politiques publiques départementales

Vote du Budget primitif 2020

Acte de prévision et d'autorisation, le Budget Primitif détermine la capacité du Département à assumer ses obligations réglementaires tout en préservant sa volonté d'agir dans l'intérêt des habitant.es du territoire.

Le Budget Primitif regroupe l'ensemble des informations qui permettent d'éclairer les acteurs liés aux décisions territoriales (élus, partenaires institutionnels, agents du Département, acteurs associatifs du territoire, citoyens et entreprises) de la trajectoire financière de la collectivité pour l'année 2020.

Le Budget Primitif 2020 s'élève à 707 481 686 € hors mouvements d'ordre et hors opérations afférentes aux options de tirage sur ligne de trésorerie.

Il se décompose en 558 003 551 € pour les dépenses de fonctionnement et 149 478 135 € pour les dépenses d'investissement.

Les chiffres du BP 2020

En Millions d'euros	BP 2019	BP 2020	<i>Variation</i>
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)*	540,8	558	3,18 %
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	575,9	577,3	0,24 %
Dépenses réelles d'investissement (hors emprunt)	90,1	135	49,83 %
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	27,5	26,5	-3,64 %
Encours de la dette (au 31 décembre N-1)	145,2	159,2	9,64 %

*Les dépenses réelles de fonctionnement ici présentées ne prennent pas en compte les retraitements opérés par l'Etat pour apprécier la trajectoire de la collectivité au regard de l'arrêté préfectoral de plafonnement +1,2%/an

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (558 M€)

Les dépenses de fonctionnement du Département représentent 79% des dépenses de la collectivité et augmentent de 3,2 % en 2020. La section de fonctionnement est d'abord dédiée au paiement des allocations individuelles de solidarité (AIS) constituées du RSA, de l'APA et de la PCH. **Les AIS représentent en 2020, 39,2 % des dépenses de fonctionnement pour un montant total de 218,7 M€ (soit une progression de 7,2 % par rapport à 2019).**

Les frais de personnel (113,7 M€), avec les personnels chargés de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion, représentent 20,4 % des charges de fonctionnement (moyenne de la strate de 22,1 % en 2019). Rapportées au nombre d'habitants, elles atteignent 238€ en 2020 (221€ pour la moyenne nationale en 2019)¹. Les dépenses de personnel augmentent de 2,4 % en 2020. Une fois déduites les dépenses financées par l'État dans le cadre de la mise en œuvre du plan pauvreté (0,7 M€), l'augmentation de ce poste budgétaire ressort à 1,8 %. La mise en œuvre progressive du Plan Pauvreté et du Plan Enfance se traduit en effet par la création de postes en 2020 pour une enveloppe d'un montant global de 1,9 M€.

Si le montant du point d'indice de la fonction publique est inchangé en 2020, les mesures du Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) continuent à produire des effets à la hausse estimés à + 0,5 M€. L'exécution du glissement vieillesse technicité (GVT) produira également des besoins de crédits supplémentaires de l'ordre de 0,7 M€.

Les charges générales (27,3 M€ en baisse de 0,1 M€) représentent 57€/habitant (contre une moyenne de la strate de 60€/habitant en 2019). Le Département poursuit l'effort de rationalisation de sa dépense administrative. L'évolution des crédits inscrits au BP 2020 subit l'effet de l'inflation prévisionnelle (+1,2%) attendue en 2020.

Les dépenses de solidarités (334,6 M€, crédits d'intervention hors masse salariale)² constituent la majorité des dépenses de fonctionnement (60%). Quatre grands champs de dépense structurent l'essentiel de l'action sociale départementale.

1-Le RSA mobilise 162 M€ (dont **145,7 M€** de crédits d'intervention hors masse salariale) de crédits (+ 8%) avec les dépenses consacrées au versement de l'allocation (144,4 M€). À cette dépense d'allocation RSA, s'ajoutent les dispositifs d'insertion à hauteur de 13,7 M€ en section de fonctionnement, auxquels il convient de rajouter 4,3 M€ de salaires des agents chargés de mettre en œuvre les dispositifs d'insertion et 9,4 M€ en section d'investissement essentiellement au titre de l'aide à la pierre.

Au total, les crédits budgétaires dédiés à l'insertion (fonctionnement et investissement cumulés) représentent 23,1 M€, soit 16 % du montant de l'allocation RSA.

Le nombre de foyers inscrits au RSA atteint 21 787 (au 31/03/2019, derniers chiffres publiés, soit une augmentation de 2,9% sur une année glissante).

2-La dépendance des personnes âgées est prise en charge à hauteur de **69,5 M€**. L'APA est le principal dispositif (54,1 M€) et l'exercice 2020 poursuivra l'intégration des effets de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement. Par ailleurs, les moyens alloués (13,3 M€ au BP 2020) à l'hébergement des personnes âgées (hors APA) diminuent de 8,6 M€ sous l'effet de la mise en œuvre en année pleine de l'aide sociale différentielle.

3-La dépendance des personnes handicapées est assumée à travers **62 M€** de crédits avec comme dispositifs principaux le financement de l'hébergement à hauteur de 34,2 M€ (- 10 % du fait de la mise en œuvre de l'aide sociale différentielle) et le versement de la PCH à hauteur de 20,2 M€ (+ 6,9 % par rapport à 2019).

4-Les crédits destinés à l'Enfance et à la Famille (Aide Sociale à l'Enfance) atteignent **47,9 M€** en raison de l'évolution des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (20,7 M€ en y intégrant l'obligation nationale d'accueil des Mineurs non accompagnés) et des autres établissements d'accueil (20,6 M€).

¹Dont dépenses de personnel comptabilisées sur les chapitres 017 RSA et 6586 ; source DGCL (fiche financière CA2018 et BP2019 des départements) et données consolidées par CD66

²Dépenses consolidées en croisant les fonctions (déclinaison de la fonction 5) avec les articles relatifs aux dépenses d'intervention (651, 652, 655, 656, 657, 658)

Le reste des crédits de solidarités (**9,5 M€**) finance des dépenses d'accompagnement transversal des dispositifs. **Les autres interventions (subventions et participations hors périmètre des solidarités) s'élèvent à 62,1 M€.** Ces crédits correspondent aux participations et subventions de fonctionnement assumées par le Département. Les interventions départementales sont maintenues dans le domaine de la sécurité civile (SDIS 21,6 M€), des collèges (5,5 M€), du sport, de la culture.

Les charges financières (4,6 M€), afférentes à la dette départementale (emprunts à long terme et trésorerie), en augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP2019 sont très inférieures aux moyennes nationales (7€/habitant contre 13€ en moyenne pour les Départements équivalents – source fiche financière CA 2018, dernières statistiques publiques disponibles).

Les prélèvements de péréquation sont prévus à hauteur de 14,5 M€ (contre 11 M€ en 2019). Ils donnent lieu à un reversement et dépendent de l'évolution des droits de mutation perçus en N-1.

Le **reste des crédits de fonctionnement** est affecté aux dépenses exceptionnelles, aux groupes d'élus et aux dépenses imprévues (**1,2 M€**).

Les recettes de fonctionnement (577,3 M€)

Ces recettes atteignent **577,3 M€** et représentent 81,6% des recettes totales du budget du Département. Elles augmentent de 0,2%.

Les impôts et taxes indirectes représentent une part importante (44 %) des produits de fonctionnement. Ces recettes sont en augmentation de 2,5 % à **254,4 M€**.

La taxe sur les conventions d'assurances (72 M€), affectée au financement des transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation et à la réforme de la taxe professionnelle (TP), augmente de 2 M€.

Dans le même temps, les droits de mutation (DMTO), ressource majeure de la collectivité, sont anticipés en hausse (84 M€, + 3 M€).

La TICPE (72,8 M€) qui couvre principalement les dépenses de RSA et une partie de l'acte II de la décentralisation reste stable. La taxe d'aménagement est attendue à 4,1 M€. En 2020, le Département bénéficiera des fonds de péréquation (DMTO et Solidarité des Départements) à hauteur de 15,2 M€ (+ 0,2 M€ par rapport à 2019). Cette recette est contrebalancée par une dépense-prélèvement de 14,5 M€ évoquée précédemment, soit une péréquation nette perçue de 0,5 M€. La taxe d'électricité devrait générer une ressource de 6 M€ en 2020 (+ 0,5 M€).

La fiscalité directe représente 31,5% des recettes de fonctionnement. Elle s'élève à **185,8 M€** contre 181,4 M€ en 2019 (+2,4%). La fiscalité directe génère un solde de 4,4 M€ de nouvelles recettes en raison notamment de la progression de la CVAE (+0,9 M€) et de la hausse des recettes relatives aux frais de gestion sur la TFB (+ 0,6 M€). La taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), dernière année de perception du produit par le Département, s'élève à 141 M€ (+3 M€) en 2020 et sans augmentation du taux départemental (20,10%). À pression fiscale constante, la progression de ces impôts (TFB, IFER, CVAE,) s'explique par l'évolution physique des bases.

Les dotations et compensations très majoritairement versées par l'État (92 M€) augmentant de 0,8 M€ par rapport à 2019. Le FMDI, versé en atténuation du déficit de compensation du RSA et indexé notamment sur l'effort d'insertion mené par le Département, augmente légèrement à 6 M€. La DGF est attendue en hausse de +0,4 M€ à 50,8 M€ et la DGD est stable à 2 M€. Les compensations de fiscalité sont en baisse de 0,2 M€ à 20 M€. Les dotations CNSA au titre de la PCH sont stables à 4,6M€.

La dotation APA diminue de 0,6 M€ à **23,6 M€**.

Les recettes de tarifications (les articles de la racine 75 éclatés en différents chapitres) sont attendues en baisse de 10,8 M€ pour atteindre **9,9 M€** en 2020. Cette baisse trouve son explication dans l'exécution en année pleine du dispositif de l'aide sociale différentielle. A ce titre, le volume de recouvrement PAPH (qui constitue l'essentiel du chapitre 75) baisse de 10,8 M€ pour atteindre 7,8 M€ M€ en 2020.

Les recettes exceptionnelles sont stables à **3,8 M€** en 2020.

Le reste des recettes d'un montant de 7,8 M€ proviennent notamment des atténuations de charges (1,6 M€), des produits des services et des ventes directes (4,4 M€) et des recettes complémentaires générées dans le cadre de la gestion du RSA ou de l'APA.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (149,5 M€)

Les remboursements d'emprunts sont prévus à hauteur de 14,5 M€ pour l'année 2020 et représentent 11 % de la section d'investissement (hors opérations de lignes de trésorerie).

Les dépenses d'investissement direct s'élèvent à 135 M€. Ces dépenses, hors remboursement de l'emprunt, sont composées des dépenses d'équipement, d'un volant de dépenses imprévues (0,6M€) et des subventions d'investissement. Elles sont en progression de près de 50 % rapport à 2019. En consolidant les budgets annexes THD et IDEA, il apparaît une dépense d'investissement de 166,4 M€ (30 M€ d'investissement prévus pour la poursuite du déploiement du THD et 1,4 M€ pour l'IDEA) à comparer aux 121,9M€ prévus au BP 2019 (+36,5%).

Les dépenses d'équipement (85,3 M€ contre 80,8 M€ en 2019) sont destinées à développer, renouveler et rénover les équipements départementaux. Elles sont en hausse de 5,6 % en 2020. Ces dépenses sont constituées d'acquisitions (10 M€), de travaux (69,5 M€) et d'études (5,8 M€). Avec 43,1 M€, la voirie constitue le premier poste de dépenses d'équipement. Les affaires scolaires constituent l'autre poste majeur de dépenses d'équipement. Avec un montant global (acquisitions et travaux) de 19,6 M€, ce poste finance essentiellement l'investissement dans les collèges et s'intègre dans le nouveau PPI de construction et de rénovation.

Les subventions d'investissement s'élèvent à 48,2 M€ (+77%). Les principales subventions sont celles destinées aux communes et structures intercommunales (21,5 M€). En 2020, le Département poursuit le financement d'opérations pour le SDIS66 à hauteur de 10 M€ (+7M€).

Il est enfin mobilisé 0,9 M€ pour les opérations pour compte de tiers qui lient le Département à la Région.

La nouvelle programmation concrétisée par le nouveau PPI voté le 22 juillet 2019 contient comme priorité, en grande masse et pour l'exercice 2020, notamment par ordre décroissant de volume de crédits mobilisés:

- les opération sur les routes
- le plan de casernement
- la programmation collèges
- la programmation Mobilités douces
- les aides à la pierre
- les dépenses d'équipement récurrentes réalisées sur le patrimoine départemental
- Les travaux du port de Port-Vendres
- La modernisation des établissements médicosociaux
- L'aménagement de Castelnou
- Le développement du photovoltaïque
- Le développement de l'aéroport

Les recettes d'investissement (26,5 M€ hors emprunt)

Les ressources d'investissement (26,5 M€ hors emprunt) sont en baisse de 1 M€. Cette tendance s'explique par la diminution des co-financements affectés aux programmes d'investissement de la collectivité. Les crédits principaux perçus par le Département sont les subventions d'investissement qui pour l'essentiel proviennent des partenariats qui unissent le Département à la Région (2,4 M€), aux communes (2,6 M€) et à l'État (5,2 M€ dont la DDEC qui est une dotation fixe dans le temps). Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), par l'intermédiaire duquel l'État compense la TVA payée sur les investissements réalisés au cours de l'exercice précédent, s'élève à 8,5 M€. Le Département prévoit également pour 4,2 M€ de cessions d'actifs en 2020.

L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute est un indicateur fondamental du niveau d'indépendance financière d'une collectivité locale. Elle reflète la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

Cette **épargne brute** dégagée par le budget départemental atteint 19,3 M€ en 2020.

Le **taux d'épargne brute**, autrement dit, le montant d'épargne rapporté aux recettes courantes s'élève à 3,3 %. Ce ratio permet d'évaluer la capacité de la collectivité à générer son autofinancement.

L'**épargne nette** mesure, une fois déduit le remboursement annuel de la dette en capital, la capacité de la collectivité à financer par des ressources définitives sa politique d'investissement. Elle correspond à l'épargne réellement affectée au financement des investissements (4,8 M€ en 2020).

Ces soldes de gestion constituent des éléments d'analyse de la structure financière de la collectivité. Ils constituent le socle de la trajectoire acquise et intègrent les principes de prudence budgétaire.

L'endettement

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette est attendu à un montant de 159,2 M€ et un niveau d'endettement de **338 €³ par habitant en deçà de la moyenne de la strate (prévue autour de 513 €/habitant en 2019)**.

Le stock de dette représente 27,6% des recettes réelles de fonctionnement. Le stock de dette consolidée à partir des autorisations de programme votées (crédits que la collectivité s'est engagée à consacrer à la réalisation de programmes d'investissement dans un délai certain) projettent un stock de dette orienté à la hausse lors des 4 prochains exercices.

Le BP 2020 prévoit en conséquence la mise en oeuvre d'un cycle d'endettement avec un recours pour 103,7 M€ aux financements bancaires et un remboursement d'environ 14,5 M€, soit un endettement net de 89,2 M€ conformément à la stratégie prospective arrêtée par la collectivité.

L'appréciation de la **capacité de désendettement** d'un département se mesure en comparant l'encours de la dette à l'épargne brute dégagée par l'exploitation normale de la collectivité.

Ce ratio indique la capacité à dimensionner sa dette à ses possibilités de remboursement.

Le Département des Pyrénées-Orientales pourrait amortir la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'il y consacre tout son autofinancement brut, en 8,2 années d'épargne brute si le budget 2020 est exécuté en l'état (ce ratio plus généralement analysé sur la base des réalisations devrait atteindre 2,6 années en 2019 contre 5,6 années pour la moyenne de la strate).

³Calcul du CD66 sur la base d'un encours de dette de 159,2 M€ et du dernier chiffre de population connu 471 038 habitants